



La UNE	Focus	Dossier	Associations des AL	Actions concrètes	Invité	Actualités
--------	-------	---------	---------------------	-------------------	--------	------------

Les maires et l'AIMF œuvrent pour le vivre ensemble



© UN Habitat

Focus

Les maires et l'AIMF se mobilisent pour rendre concrets les grands accords internationaux Pp. 2-3

L'année 2016 a été marquée par un engagement sans précédent des Autorités locales pour contribuer aux grandes décisions internationales. Cela a été le cas lors de la COP21 à Paris il y a un an, à Marrakech lors de la COP22 en novembre dernier, et lors de l'adoption du Nouvel Agenda Urbain Mondial à Quito en octobre.

L'AIMF s'est fortement mobilisée politiquement pour promouvoir la voix et les positions des Autorités locales dans ces différentes enceintes. Réunis à Beyrouth du 28 au 30 septembre dernier, les Maires Francophones ont adopté plusieurs résolutions relatives à cet Agenda :

- Appel à la mobilisation pour le Second Sommet des Autorités locales pour le Climat organisé à Marrakech le 14 novembre 2016 ;
- Résolution sur la prise en compte des Autorités locales dans le Nouvel Agenda Urbain Mondial défini lors du Sommet Habitat III à Quito du 17-20 octobre 2016 ;
- Résolution sur la place et le rôle des Autorités locales au sein de la Francophonie.

(Texte des résolutions disponibles à l'adresse suivante :

<http://aimf.asso.fr/Congres-2016-de-l-AIMF-Construire-la-ville-du-vivre-ensemble-1277.html>)

La mobilisation a permis de renforcer la place des Autorités locales dans ces accords internationaux. La COP22 a été consacrée à la construction de l'architecture nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à la mise en place d'actions et de solutions. Dans ce cadre les Autorités locales se sont affirmées comme des acteurs dans la conception et la mise en œuvre de cette architecture.

>> Suite en page 2

Dossier

Le partenariat stratégique AIMF-Commission Européenne. Pp 4-10



Mme Anne Hidalgo, Présidente de l'AIMF et Maire de Paris avec M. Neven Mimica, Commissaire au développement, Commission européenne

© AIMF

Actions concrètes

Sortie de crise et consolidation de la paix

Inauguration des pêcheries de Kituku. P. 17



© Alain le Cavorzin

Renforcement de la sécurité alimentaire avec les coopératives, des agriculteurs de Rubavu (Rwanda) et du Nord Kivu (RDC). P.18

Finances locales

Douala, première ville d'Afrique à mettre en œuvre un budget-programme. P. 19

Services essentiels

Structuration de la gestion des boues de vidange à Vientiane. P. 20

Rendre concrets les engagements des Accords internationaux : Climat, Objectifs de Développement durable, Nouvel Agenda urbain 2030



>> Suite de la page 1

- ✓ Au niveau mondial : les Autorités locales et l'adoption d'un Nouvel agenda urbain mondial à Quito.

Consulter le Nouvel Agenda urbain mondial

<https://www2.habitat3.org/bitcache/a300ec0a1defd7435ff985d39c5ac676d594de02?vid=591156&disposition=inline&op=view>

La mobilisation continue pour renforcer la contribution des AL à la mise en œuvre de cet agenda. L'AIMF s'est engagée, avec les autres réseaux d'AL et l'Union européenne pour la **localisation des Objectifs de Développement Durable** à travers une Initiative Globale de Partenariat avec la Commission européenne dans le cadre du Partenariat Mondial pour l'Efficacité de la Coopération au Développement.

Dans ce contexte, un groupe de plaidoyer présidé sur les voies et moyens de la localisation des Objectifs de Développement durable sera mis en place en 2017 et aura pour objet d'identifier comment, au niveau des territoires, mettre en place les systèmes d'information et de suivi, en liens avec l'ensemble des acteurs, pour pouvoir suivre les progrès réalisés.

- ✓ Au niveau de la Francophonie : les Autorités locales dans la Déclaration des Chefs d'Etat francophones à Antananarivo

Le XVI^e Sommet de la Francophonie s'est tenu à Antananarivo les 26 et 27 novembre 2016 sur le thème « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ».

Le rôle essentiel des autorités locales à cet égard a été reconnu par les Chefs d'Etat et de gouvernement, comme le traduit leur déclaration finale, notamment :

Article 22 - Saluons l'engagement des maires francophones en faveur de la prévention de la radicalisation violente, la promotion du vivre ensemble (Déclaration de Tunis, 9 octobre 2015), ainsi que leur mobilisation quotidienne pour faire de leurs villes des territoires de solidarité, de démocratie et de dialogue des cultures ;

Article 47 - Rappelons le rôle central joué par les autorités locales pour impulser et asseoir, au niveau des territoires, la dynamique d'un développement durable, responsable et inclusif. À ce titre, nous engageons à favoriser l'émergence de solutions locales et à entretenir avec les autorités locales une concertation toujours plus forte et équilibrée ;

L'AIMF, à travers sa démarche de plaidoyer, a contribué à ces prises de position. Elle a également proposé, avec Madagascar, une Résolution sur la Décentralisation et le développement local qui a suscité le consensus et a été adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement.

La UNE	Focus	Dossier	Associations des AL	Actions concrètes	Invité	Actualités	3
--------	-------	---------	---------------------	-------------------	--------	------------	---

Le Secrétaire permanent de l'AIMF a également exposé devant le Conseil Permanent de la Francophonie, composé des représentants des Chefs d'Etat et de gouvernement, la **Résolution sur la place et le rôle des autorités locales au sein de la Francophonie adoptée par l'Assemblée générale de l'AIMF réunie Beyrouth en septembre dernier.**

Par ce texte fort, les élus locaux demandent « *au Sommet des Chefs d'Etat francophones qui se réunit de reconnaître le rôle politique des maires en complémentarité de leur action et que les modalités d'expression des élus locaux au sein de la Francophonie soient renforcées. Il s'agit notamment de conférer à l'AIMF un statut qui permette aux Autorités locales de s'exprimer devant le Sommet des Chefs d'Etat et d'être consultées sur les grands enjeux intéressant la Francophonie.* » Le Conseil Permanent de la Francophonie a pris note de cette Résolution.

<http://aimf.asso.fr/Sommet-de-la-Francophonie-a-Antananarivo-les-autorites-locales-mises-en-valeur.html>

- ✓ **Au niveau de l'Union européenne : les Autorités locales dans les textes de politique en matière de développement**

Fin novembre 2016, la Commission européenne a présenté une approche stratégique pour parvenir à un développement durable en Europe et dans le monde.

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3883_fr.htm

Premièrement, dans une **communication sur les prochaines étapes pour un avenir européen durable**, la Commission explique comment ses dix priorités politiques contribuent à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et comment l'UE réalisera les objectifs de développement durable (ODD) dans le futur.

https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-next-steps-sustainable-europe-20161122_en.pdf (version française disponible début 2017).

Deuxièmement, dans une communication concernant un **nouveau consensus européen pour le développement**, elle propose une vision et un cadre communs en matière de coopération au développement pour l'UE et ses États membres, dans le droit fil du programme à l'horizon 2030.

https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-proposal-new-consensus-development-20161122_en.pdf (version française disponible début 2017).

Troisièmement, dans une communication sur un **partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**, elle propose les grands axes d'une nouvelle phase, durable, dans laquelle pourraient entrer les relations entre l'UE et les pays ACP après l'expiration de l'accord de partenariat de Cotonou en 2020.

https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/joint-communication-renewed-partnership-acp-20161122_en.pdf (version française disponible début 2017).

L'AIMF a contribué aux consultations publiques préalables à l'élaboration par la Commission européenne de ces documents. Elle est aujourd'hui engagée dans un échange avec la Commission sur leur suivi et mise en œuvre.

Cf. documents de position :

<http://aimf.asso.fr/+-Plaidoyer-4+-+.html>

Les Autorités locales peuvent faire entendre leur voix sur ces différents documents, et l'AIMF facilitera l'échange entre la Commission, les Autorités locales et leur prise en compte dans ces différentes politiques.



© UN Habitat

Le partenariat stratégique AIMF-UE

OBJECTIFS

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Renforcer les capacités et l'autonomisation des Autorités Locales et de leurs Associations;
- Etablir un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale, à la prise en compte de leurs aspirations assurant notamment l'égalité des genres et renforçant la résilience des plus vulnérables;
- Promouvoir une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs locaux et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant l'équilibre entre la croissance économique, l'inclusion sociale et la qualité de l'environnement.

Dans ce cadre, Les deux parties sont convenues de la matérialisation de leur intervention auprès des Autorités Locales par la mise en œuvre d'un projet de « Plaidoyer 2015-2018 ».

Etapes du processus de mise en œuvre

- **Depuis 2007** : Dialogue entre les maires de l'AIMF et l'Union européenne
- **Novembre 2014, Kinshasa (RDC)** : 34^{ème} Assemblée générale de l'AIMF. Définition des propositions de l'AIMF pour le Partenariat stratégique.
- **28 janvier 2015, Bruxelles (Belgique)** : Signature du Partenariat stratégique par Mme Anne Hidalgo (Présidente de l'AIMF et Maire de Paris) et M. Neven Mimica (Commissaire européen au Développement).
- **Juillet 2015, Paris (France)**: Réunion d'un comité technique d'experts territoriaux et du Secrétaire Permanent de l'AIMF qui a planché sur les détails de la mise en œuvre du partenariat.
- **Septembre 2015, Dakar (Sénégal)** : Validation du plan de mise en œuvre par un comité de haut niveau composé des maires, parlementaires, ministres, urbanistes et cadres territoriaux.
- **Octobre 2015, Tunis (Tunisie)**: 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF. Les membres ont procédé à la validation du plan d'actions et élu les présidents de groupes de plaidoyer.

Calendrier des activités du partenariat stratégique depuis la lettre d'informations n°1

- **21-23 mars 2016** : 1^{ère} Réunion du groupe de plaidoyer sur les Changements climatiques à Dakar (Sénégal)
- **10-12 mai 2016** : 1^{ère} Réunion des groupes de plaidoyer « finances locales » et « services essentiels » à Douala (Cameroun)
- **16-18 juin** : 1^{ère} Réunion du groupe de plaidoyer « Statut de l'élu local et Fonction publique territoriale » à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)
- **28-30 septembre** : Journée consacrée au Partenariat stratégique AIMF-UE (28 sept.) et Assemblée générale de l'AIMF à Beyrouth (Liban)
- **26-28 octobre** : 5^e Rencontre des Autorités locales des Pays des Grands Lacs, Goma (République démocratique du Congo)
- **26-27 novembre** : Adoption de la Résolution sur la décentralisation et le développement local par les Chefs d'Etat francophones
- **6-8 décembre** : Assemblée générale extraordinaire de l'AVCOI
- **22 décembre 2016** : Rencontre avec SEM Pierre MOUSSA, Président de la Commission de la CEMAC



De gauche à droite : M. Souleymane KONE, Vice-Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, M. Aliou SALL, Président de l'Association des Maires du Sénégal, M. Aliou SOW, Ancien Ministre de la Décentralisation du Sénégal, M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Commune de Douala, Mme Célestine KETCHA COURTES, Mairesse de Bangangté (Cameroun), M. Michel LALOGUE, Chef de Secteur « Autorités locales », Commission européenne, le 28 septembre 2016, lors de l'AG de l'AIMF à Beyrouth (Liban)

ACTIVITÉS

4 groupes de plaidoyer thématiques

La première activité porte sur la mise en place de quatre groupes de travail visant à appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu par les Autorités Locales et leurs associations. A cet effet, les groupes de travail travailleront sur quatre thématiques:

- Finances locales : afin de donner aux Autorités Locales les moyens financiers pour assurer leurs missions, compétences, et répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées ;
- Statut de l'élu et de la fonction publique territoriale: afin de donner aux femmes et aux hommes qui font la décentralisation et le développement local au quotidien les moyens juridiques, administratifs, financiers et la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leurs missions ;

- Services essentiels (eau, assainissement, déchets) : afin de donner aux Autorités Locales les moyens de faire entendre leur voix et d'améliorer l'environnement dans lequel elles exercent ces compétences majeures pour le développement humain ;
- Rôle des Autorités Locales face au défi climatique : afin de faire prendre en compte la position des Autorités Locales dans les débats internationaux et de leur donner les moyens concrets d'agir au niveau local dans l'adaptation aux changements climatiques et la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Ces correspondent à des domaines d'intervention concrets de l'AIMF (cf. projets pages 12-14). La mise en œuvre de ces projets permet d'alimenter les démarches de plaidoyer et d'en concrétiser les résultats. Dans un premier temps, ces quatre groupes de plaidoyer se concentrent sur 4 pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal).

Renforcement des organisations sous régionales

La seconde activité est l'appui aux associations régionales d'Autorités locales, notamment celles issues des pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et de la Commission de l'Océan indien (COI).

Ces actions menées par l'AIMF correspondent aux sollicitations des acteurs locaux définies au terme de la 34^{ème} Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014. Les maires avaient alors souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux. //

Extrait du budget programme de Douala, SIMBa, AIMF

Les Groupes de plaidoyer

- **Composition :** Les groupes sont composés des maires, des Présidents des associations nationales d'Autorités Locales, de Parlementaires, des Ministres de l'Administration du territoire et Ministères sectoriels concernés, des personnes en charge du suivi des dossiers concernés à la Primature et la Présidence de la République des pays cibles, ainsi que des cadres territoriaux et urbanistes des pays cibles.
- **Objectifs :** Faire évoluer les dispositions législatives, règlementaires, financières et les pratiques administratives en vue de libérer le potentiel d'action et de développement des Autorités locales, sur la base d'informations et de diagnostics objectifs et dans le cadre d'un dialogue structuré.

Finances Locales

Les groupes de plaidoyer des autorités locales francophones «Services essentiels» et «Finances locales» se sont réunis pour la première fois à Douala, du 10 au 12 mai.

100 Maires, Ministres, Associations faïtières, parlementaires, journalistes, ont échangé pendant deux jours pour faire avancer les positions des autorités locales sur ces deux thématiques essentielles.

Les travaux ont été alimentés par les études initiales réalisées dans les quatre pays cibles (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le partage des

diagnostics sur les situations et les problématiques identifiées par les différents acteurs (Autorités locales, gouvernements, parlementaires notamment) a permis de formuler des recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement juridique, administratif et financier des autorités locales en matière de finances publiques. //

<https://www.facebook.com/AIMFrancophones/videos/>

Entretien avec Fritz Ntonè Ntonè

Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,
Président du Groupe de plaidoyer « Finances locales »

Monsieur le Délégué, quels sont les constats qui ressortent des travaux du Groupe réuni à Douala du 10 au 12 mai 2017 ?

1. Nos collectivités continuent d'être soumises à une urbanisation accélérée et nos finances peinent à augmenter au même rythme. La plupart des pays ont maintenant mis en place la communalisation intégrale. Ce qui nécessite de nouveaux moyens financiers et présente de nouveaux défis.

Pour maîtriser ses finances, il faut avoir une connaissance de sa matière imposable, savoir planifier le développement spatial, économique, chiffrer ses investissements. Bref, il faut savoir d'où on vient et où on veut aller. Dans ces conditions, nous pouvons argumenter, négocier et prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer nos finances. Nos grandes villes sont particulièrement concernées, mais également nos villes moyennes, souvent moins bien servies par les mécanismes de financement existants.

2. Nous partageons tous à peu près le même système de financement pour nos collectivités, avec quelques variantes sur lesquelles nous avons pu échanger. Il y a concordance des points de vue entre les participants sur certains dysfonctionnements encore mal réglés, qui nous handicapent. Par exemple : les transferts de compétences de l'Etat aux collectivités n'ont pas été accompagnés de financements suffisants ; le manque d'information de la part des Impôts et du Trésor ; le manque de visibilité aussi sur l'évolution des dotations de l'Etat, faute d'indexation et de critères de répartition objectifs et partagés. De même, sur l'unicité de caisse, les avis sont partagés.

Bref la liste de choses à régler est longue, mais des solutions commencent à émerger. Nous avons ainsi entendu le Sénégal sur les perspectives de financement de l'Acte III de la décentralisation, les tentatives pour mettre en place des Comités Nationaux de Finances Locales en Côte d'Ivoire, etc...

3. Le troisième déterminant concerne nos pratiques, à nous autorités locales. En d'autres termes, comment améliorer la confiance que nous inspirons à nos partenaires? Quelle est la qualité de notre maîtrise d'ouvrage? Comment pouvons-nous améliorer notre crédibilité, nos

performances vis-à-vis de l'Etat, des partenaires, mais également et surtout de nos habitants ?

A Douala, nous avons fait beaucoup d'efforts en termes de programmation urbaine, budget-programme, amélioration de la chaîne fiscale et comptable, mise en place de partenariats avec le fisc et la douane. Nous avons constaté que les autres villes sont sur la même voie. Ouagadougou s'est bien positionnée avec son PEFA et continue d'en tirer profit.

Tous les participants ont marqué leur intérêt à se plier à la notation et à la certification pour accéder à de nouvelles sources de financement, avec pour avantage d'améliorer la fourniture de service.

Toutefois, nous sommes conscients que le processus sera long : les banques, les marchés financiers ne se sont pas encore montrés très intéressés par nous, mais les choses progressent. A ce titre, l'expérience de Dakar est intéressante.

Dans ce contexte, quelles sont les pistes d'orientation et de recommandation que le groupe de plaidoyer propose ?

La première piste consiste à convaincre nos Etats et nos partenaires qu'il faut consacrer suffisamment de ressources au développement de nos villes. L'urbanisation c'est la modernisation de nos sociétés. Mais sans argent, sans emplois, sans services, ça peut être plus un drame qu'autre chose. Nous avons discuté de l'intérêt de se fixer des objectifs chiffrés : 30 ou 40 % du budget public d'investissement serait probablement un objectif acceptable. Evidemment ces pourcentages varient en fonction des pays et du poids de la population des villes.

Nos collectivités sont appelées à contribuer sur les plans financier et opérationnel. Dakar, Abidjan et Douala ont besoin de l'Etat pour financer les déchets, l'éclairage public, ou pour lutter contre les inondations. Mais l'Etat ne peut pas atteindre ces objectifs sans nos collectivités.

La deuxième piste concerne l'agenda des réformes des finances locales. On parle de décentralisation inachevée, de manque de volonté politique. Les débats ont été riches sur les recommandations et les réformes prioritaires à mettre en place, sur le rôle des faitières, sur notre capacité à faire remonter les messages.



© Kamdem Souop

Trop souvent, il faut des situations de crise pour faire évoluer ces sujets. Il faudrait se pencher plus calmement sur ces questions, mettre l'agenda en haut de la pile.

La troisième piste concerne les efforts sur lesquels nous pouvons nous engager, nous les maires : accountability et transparency comme disent les anglophones. Il y a les aspects techniques, les aspects administratifs, l'organisation et les capacités de nos personnels, et puis il y a notre manière de communiquer avec la population, de la faire mieux participer à la préparation des décisions que nous devons prendre. Nous avons eu des débats intéressants sur la participation citoyenne dans nos grandes villes. Il y a aussi la nécessité de mieux connaître et évaluer son patrimoine cessible et non cessible.

Une piste concerne l'accès au crédit. Derrière cette question, il y en a beaucoup d'autres liées à notre crédibilité en tant qu'acteurs du développement. On peut retenir que les fonds d'investissement que nos pays ont tous connus « ont un peu trop l'odeur de l'administration de l'Etat », je cite. Il faut dépasser ce modèle, apprendre les leçons. Et puis, il y a aussi des solutions un peu parallèles, comme celles consistant à créer au niveau de nos villes des sociétés d'économie mixte qui pourraient plus facilement accéder au crédit tout en servant les objectifs de service public de nos collectivités.

La dernière piste discutée est celle du développement de la contractualisation de nos collectivités avec l'Etat mais aussi avec d'autres partenaires.

Nous pensons que le contrat peut être une solution. Elle nous met en avant, nous responsabilise, fixe les règles du jeu et les engagements. Elle peut aussi faciliter l'accès à de nouveaux financements.

Sur la base de ces premiers échanges, il nous semble nécessaire d'approfondir le travail au niveau de chaque pays. Il s'agit notamment de nourrir les argumentaires portés par nos associations nationales d'élus. Les nourrir avec des données chiffrées fiables, les nourrir également avec des évaluations du coût de ce que représente le transfert de chaque compétence. //

Les groupes de Plaidoyer

Services essentiels

La réunion du Groupe de plaidoyer sur les services essentiels (Eau, Assainissement, Déchet) s'est tenue parallèlement à celle du Groupe de plaidoyer sur les Finances locales à Douala, du 10 au 12 mai 2016. Cent Maires, Ministres, Associations faïtières, parlementaires, journalistes, ont échangé pendant deux jours pour faire avancer les positions des autorités locales sur ces deux thématiques essentielles. Les travaux ont été alimentés par les études initiales réalisées dans les quatre pays

cibles (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le partage des diagnostics sur les situations et les problématiques identifiées par les différents acteurs (Autorités locales, gouvernements, parlementaires notamment) a permis de formuler des recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement juridique, administratif et financier des autorités locales en matière de finances publiques.

© Kamdem Souop



A l'issue des travaux, sept axes de plaidoyer ont été formulés :

« **Message plaidoyer n°1** » : Améliorer le cadre juridique et institutionnel des compétences relatives aux services essentiels

En effet, si ce cadre juridique existe parfois et apparaît même adapté dans certains pays, dans la plupart des cas, il reste à actualiser (clarification des rôles des acteurs, et des niveaux de responsabilités, etc.) ; l'objectif étant une responsabilisation accrue des autorités locales vis-à-vis des populations.

« **Message plaidoyer n° 2** » : Définir des mécanismes nationaux d'amélioration de la coordination des actions entre les collectivités locales, l'Etat et les autres parties prenantes.

Ce message est fondé sur le constat de l'insuffisance de coordination des actions en matière de fourniture des « Services essentiels » au niveau local, entre l'Etat et les collectivités locales dans la mise en œuvre des projets se rapportant aux compétences transférées.

« **Message plaidoyer n° 3** » :

Promouvoir l'accès des collectivités locales aux financements.

L'insuffisance des ressources internes des collectivités locales est une réalité, accentuée par le fait que l'on observe dans tous les pays, une inadéquation criarde, entre les compétences transférées et les ressources, notamment financières.

Ainsi, l'accroissement desdites ressources pourrait se traduire par exemple par : le relèvement de la taxe de développement local; la facilitation de l'accès direct aux financements extérieurs, le renforcement des compétences des autorités locales en matière de coopération.

« **Message plaidoyer n° 4** » :

Améliorer le niveau d'équipement en infrastructures et, assurer durablement la continuité des services

Ce message-plaidoyer est destiné à promouvoir d'une part, la mise à niveau des équipements existants et d'autre part, le développement des nouvelles infrastructures en rapport avec la croissance démographique des villes.

« **Message plaidoyer n° 5** » :

Renforcer les capacités techniques des collectivités locales pour une prise en charge efficace de leur mission de maîtrise d'ouvrage

Etant établi que les capacités techniques des collectivités locales sont limitées, l'un des enjeux majeurs

de ce fait, serait le renforcement desdites capacités dans leurs domaines de compétences, pour plus d'efficacité.

« **Message plaidoyer n° 6** » :

Promouvoir l'appui à l'élaboration des documents de planification relatifs au développement des « Services essentiels »

Le défaut de planification entraîne en effet des dysfonctionnements en matière de développement local. Il en est de même de l'insuffisance des données statistiques locales actualisées et, de l'absence de vision stratégique à long terme.

Ce plaidoyer vise donc à inciter les collectivités locales à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre les orientations de développement.

« **Message plaidoyer n° 7** » :

Développer la gouvernance citoyenne avec l'appui des organisations de la société civile.

En se fondant sur le fait que l'incivisme et la non adhésion des populations aux initiatives de développement résulte d'un déficit de redevabilité et d'implication des parties prenantes, ce plaidoyer vise à implémenter le principe de démocratie participative et inclusive à l'échelle locale, en développant de nouvelles formes de gouvernance.

Ces axes de plaidoyer sont l'objet d'approfondissements en fonction des plans d'action définis dans chaque pays. //

Retrouvez les participants à la 1ère réunion des Groupes de plaidoyer « Finances locales » et « Services essentiels » en vidéo : <https://www.facebook.com/AIMFrancophones/videos/>

Les groupes de Plaidoyer

Statut de l'élu local et fonction publique territoriale

Réunis du 16 au 18 juin 2016 à Yamoussoukro, 135 acteurs locaux ont planché sur les contours que devraient prendre les législations des pays en matière de statut de l'élu local et la fonction publique territoriale.



© RTI

L'objectif général de la rencontre de Yamoussoukro était de donner aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales, les moyens juridiques, administratifs, financiers et la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leur mission. Il s'agissait, notamment, de formaliser un argumentaire documenté, basé sur des diagnostics partagés par les différents acteurs (élus locaux, personnels des collectivités territoriales, acteurs gouvernementaux, partenaires techniques et financiers et société civile, etc.), qui permette aux collectivités territoriales de retrouver une place de choix dans le dispositif de prise de décision concernant la décentralisation et le développement local.

Au sortir des travaux, les recommandations suivantes ont été faites dans la Déclaration finale :

1) En direction des gouvernements :

- adopter un texte légal ou réglementaire selon le cas concernant la fonction publique territoriale comparable à celle de l'Etat et en garantir l'indépendance et la spécificité et le transmettre au Parlement pour adoption ;
- adopter le statut des élus locaux et ses décrets d'application ainsi que les autres textes réglementaires nécessaires sur le transfert des compétences ;
- élaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie nationale de renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités territoriales accompagnée de plans de financement ;

- définir un référentiel des métiers au sein des collectivités territoriales à adapter constamment à l'évolution des besoins et des compétences des collectivités territoriales ;
- élaborer, pour mise en œuvre, un plan de carrière du personnel des collectivités territoriales, avec une grille salariale attrayante ;
- remplacer le concept de tutelle par celui de contrôle de légalité pour tenir compte du principe de la libre administration des collectivités territoriales ;
- alléger le contrôle de l'Etat en retenant le contrôle a posteriori qui conduit à une plus grande responsabilisation des élus locaux ;
- instaurer des audits techniques et financiers annuels.

2) En direction des Autorités Locales et de leurs faitières :

- faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'adoption des textes de lois et de décrets nécessaires concernant le statut de l'élu local et les droits et avantages du personnel des collectivités territoriales ;
- agir auprès des pouvoirs publics en vue de la création et la mise en place de la fonction publique territoriale ;
- faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'adoption des textes de lois et de décrets nécessaires à la création de structures spécifiquement dédiées au renforcement des capacités des agents des collectivités territoriales, ainsi que la finalisation de la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et la prise subséquente des décrets d'application ;
- inscrire systématiquement dans les budgets de chaque collectivité territoriale une ligne destinée au renforcement des capacités des élus et du personnel; le financement pouvant se faire à travers des ressources propres,

des ressources provenant de la coopération décentralisée ou des appuis de partenaires techniques financiers ;

- améliorer la gouvernance des collectivités territoriales (proscrire les détournements, les actes de gestion de fait, la corruption, les surfacturations etc.) pour améliorer l'image des collectivités territoriales ;
- veiller à contrôler la qualité des infrastructures et des ouvrages réalisés ;
- assurer le contrôle de la bonne exécution des fonctions des agents ;

3) En direction des personnels des Collectivités Territoriales

- participer effectivement aux formations professionnelles organisées à leur intention ;
- éviter une politisation de leurs activités.

4) En direction des partenaires au développement :

- accroître leur intervention aux actions de renforcement de capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales ;
- œuvrer auprès des autorités étatiques en vue de la création d'une structure de renforcement des capacités et de la fonction publique territoriale ;
- mettre en place une plateforme pour une négociation directe entre les partenaires au développement et les collectivités territoriales, notamment en vue du financement du développement local.

5) En direction de la société civile :

- s'engager aux côtés des autres acteurs de la décentralisation et du développement local pour la recherche de solutions aux questions et préoccupations liés à la thématique du groupe de plaidoyer.//

Retrouvez les études et documents préparatoires du Groupe
<http://www.aimf.asso.fr/plaidoyer-statut-elus-locaux-fpt.html>

Les groupes de Plaidoyer

Lutte contre les changements climatiques



© AIMF



LOCALISATION DE LA FINANCE CLIMAT : ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE MARRAKECH

Le 2nd Sommet des Elus Locaux et Régionaux pour le Climat, dont l'AIMF était partenaire, s'est tenu à Marrakech le 14 novembre dernier, en parallèle de la COP22. Il a rassemblé plus de 1100 participants dont 114 pays représentés par plus de 780 élus locaux et régionaux.

Le continent africain a été mis à l'honneur avec des élus locaux et régionaux de 50 pays, et 11 Etats insulaires. Ce large spectre de participants a permis de contribuer activement aux débats sur les enjeux et solutions possibles ainsi que de définir une feuille de route collaborative sur le financement de la lutte contre le changement climatique à l'échelle locale.

A la clôture du Sommet, la feuille de route de Marrakech pour l'action a été lue par M. Ahmed Touzi, Vice-Président de la Région Marrakech-Safi, puis adoptée par acclamation et remise aux deux championnes

pour l'Agenda de l'Action, Mesdames Hakima El Haité et Laurence Tubiana.

La feuille de route prévoit deux actions phares :

- Pour 2017, le lancement d'une campagne mondiale pour la localisation de la finance climat ;

- Pour 2020, la mise en place d'un cadre d'action mondial pour la localisation de la finance climat.

En savoir plus : <http://aimf.asso.fr/Localisation-de-la-finance-climat-Adoption-de-la-feuille-de-route-de-Marrakech.html>

CONVENTION DES MAIRES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE : LES VILLES FRANCOPHONES SONT PILOTES

La Convention des maires en Afrique subsaharienne (CoM SSA) est mise sur pieds depuis 2016, avec pour objectif de canaliser la mobilisation politique des maires africains autour des enjeux climatiques, mais aussi de soutenir les villes en renforçant leur capacité de planification en la matière et en leur fournissant une plateforme où elles peuvent partager leur savoir et leurs bonnes pratiques.

7 villes pilotes ont été sélectionnées pour faire l'objet, dès 2017, d'un appui renforcé, à travers un financement

de l'Union européenne. Parmi ces 7 villes, 6 sont francophones et membres de l'AIMF :

- Abomey / Communauté de Communes du Zou (Bénin)
- Lubumbashi (RD Congo)
- Dakar (Sénégal)
- Bouaké (Côte d'Ivoire)
- Tsévié (Togo)
- Nouakchott (Mauritanie)

Pour renforcer la coordination et l'échange entre les villes engagées dans cette démarche, la Commission Développement durable et environnement de l'AIMF, présidée par Lausanne, intégrera celles qui ne participaient pas encore à ses travaux. En savoir plus : <http://www.ccre.org/fr/activites/view/40>

GROUPE DE PLAIDOYER CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES ETUDES SONT EN COURS

Afin d'alimenter le plaidoyer des autorités locales, le groupe changement climatique a lancé ses études initiales. Les rapports devraient être disponibles en début d'année 2017.

Une restitution sera ensuite organisée à l'échelle nationale dans le courant du premier semestre 2017. //

Retrouvez en ligne la parole des acteurs

« Finances locales » et « Services essentiels »

- Batio Bassière, Ministre de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique du Burkina Faso
<https://youtu.be/yJAi5aFGkyc>
- Alfred Gouba, Secrétaire d'Etat chargé de la Décentralisation (Burkina Faso)
<https://youtu.be/HtxdDP5Qqh0>
- Fritz Ntonè Ntonè, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala - Cameroun
<https://youtu.be/Lm1x4-odUXs>
- Célestine Ketcha Courtès, Maire de Bangangté (Cameroun)
<https://youtu.be/Oeh6m1H9wOg>
- Souleymane Koné, Député, Président de la région Kabadougou (Côte d'Ivoire)
<https://youtu.be/me3RNOic6zM>
- Charles Yao Kouassi, Préfet, Conseiller spécial du Premier ministre de Côte d'Ivoire
https://youtu.be/eN_-169_4hw
- Simone Tchina, Maire de Toumodji (Côte d'Ivoire)
<https://youtu.be/L7qPQZQI10>
- Jean-Claude Kouassi, Président du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (Côte d'Ivoire), ancien Ministre, ancien Président du Conseil général de Bouaké
<https://youtu.be/kwRcrGQ2SAM>
- Aliou Sow, Ancien Ministre, Expert (Sénégal)
<https://youtu.be/YNr29SGXgMI>
- Cheikh Ndiaye, Directeur du Secteur Public Local, Ministère des Finances (Sénégal)
<https://youtu.be/TpzAF8LJetQ>
- Lassana Gagny Sakho, Directeur de l'Office des forages ruraux du Sénégal
https://youtu.be/_04SybDVSZs
- Medieumbe Diouf, DAF de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal
<https://youtu.be/NfEsKF5N-E4>

« Statut de l'élu local et Fonction publique territoriale »

- Marc Zoungrana, Député, Président du Réseau des parlementaires sur la décentralisation, Burkina Faso
<https://youtu.be/BBl87mB7rSQ>
- Justine Yara Kanzie, Directrice générale de la Fonction publique territoriale, Burkina Faso
<https://youtu.be/uiT2BAijfI>
- Lassané Ouédraogo, Secrétaire exécutif de l'Association des Maires du Burkina Faso
<https://youtu.be/K3BjSvoJLao>
- François Soman, Maire de Pouma, Vice-Président des Communes et Villes Unies du Cameroun
<https://youtu.be/CeyZrzz4GOM>
- Adrienne Demanou T., Maire de Fokoué (Cameroun)
<https://youtu.be/Nq-KU2VuZVY>
- Jean-Claude Tcheuwa, Directeur des Affaires juridiques, MINATD, Cameroun
<https://youtu.be/TdBWvF2tUgo>
- François Albert Amichia, Président du Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA, Ministre des Sports, Côte d'Ivoire
<https://youtu.be/niOV2V6uWtk>
- Charles Yao Kouassi, Préfet, Conseiller spécial du Premier Ministre de Côte d'Ivoire
<https://youtu.be/99OIBH05uDA>
- Mayacine Diagne, Ancien Député et Maire, Professeur de Droit Public, ancien Directeur de Cabinet du Ministre de la Décentralisation, Sénégal
<https://youtu.be/NrtnFx1IAIU>
- Pierre Baillet, Secrétaire permanent de l'AIMF
<https://youtu.be/r1oWqtR86FQ>
- Seidik Abba, Journaliste, Le Monde Afrique
<https://youtu.be/d6zH884XsRk>

Trailer de la réunion de Douala (10-12 mai 2016)

<https://www.youtube.com/watch?v=yJAi5aFGkyc>

<https://www.facebook.com/AIMFrancophones/videos/916735435115175/>

Trailer de la réunion de Yamoussoukro (16-18 juin 2016)

<https://www.youtube.com/watch?v=D4OU2a7CQdA>

<https://www.facebook.com/AIMFrancophones/videos/956910247764360/>

Grands Lacs (Burundi, RD Congo, Rwanda)

Sortie de crise et consolidation de la paix

La 5^{ème} réunion de la Plateforme des AL des PGL s'est tenue à Goma les 27 et 28 octobre 2016. Elle a rassemblé 60 participants représentant les Autorités locales du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que des représentants des acteurs de la société civile, pêcheurs du Lac Kivu, de l'ABAKIR, des coopératives d'agriculteurs, coopératives de femmes du Burundi.

A l'invitation de M. Dieudonné Malere Ma-Mitcho, Maire de Goma, les Maires de Bujumbura, Ngozi, Gitega (Burundi), Rubavu (Rwanda), Bukavu, Béni, Butembo, Bunia, Isiro, Kisangani, Uvira (RDC), la province de Bujumbura Rural, les Gouverneurs du Nord et du Sud Kivu, le Vice-Gouverneur de Kinshasa, le Secrétaire général adjoint de la CEPGL ainsi que les Ministères de l'administration du territoire du Burundi et du Rwanda, et le Ministère des Affaires Etrangères du Rwanda ont participé aux travaux.

Les échanges ont notamment porté sur la consolidation de la plateforme et la mise en œuvre de projets concrets de renforcement des acteurs socio-économiques des territoires frontaliers à partir de l'exemple des pêcheries de Kituku à Goma et du soutien aux coopératives agricoles de Rubavu en lien avec celles de Goma.

A l'issue des travaux qui portaient sur le rôle des autorités locales dans le « vivre ensemble » dans la région, les

décisions suivantes ont été prises :

- Adoption des Statuts de la Plateforme
- Election du Bureau de la Plateforme composé de :
 - **Président**, M. Philémon Yogolelo Lutombo, Maire de Bukavu
 - **Vice-Président** : M. Jérémie Sinamenye, Maire de Rubavu
 - **Secrétaire général** : M. Freddy Mbonimpa, Maire de Bujumbura
 - **Trésorier** : M. Dieudonné Malere Ma-Mitcho, Maire de Goma
 - Adhésion des communes de Gitega, Ngozi (Burundi), Béni et Butembo (RDC)
- Adoption d'un plan d'action. //

La Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs rassemble les capitales du Burundi, de la RD Congo, du Rwanda, ainsi que les villes frontalières du Lac Kivu et du Lac Tanganyika de ces trois pays.

Ses objectifs sont :

- Renforcer le rôle des maires dans le contexte de sortie de crise, par un dialogue permanent ; porter la voix des autorités locales auprès de la CEPGL ;
- Renforcer la coopération transfrontalière ;
- Mettre en œuvre des actions concrètes rassemblant les trois pays dans les domaines de compétence des AL.



De gauche à droite au premier rang : M. Venant Nshombo, Correspondant du Territoire d'Uvira (RDC), M. Philémon Yogolelo Butambo, Maire de Bukavu (RDC), M. Georges Magambo, Secrétaire exécutif adjoint de la Plateforme, M. Jérémie Sinamenye, Maire de Rubavu (Rwanda), M. Clément Bafiba, Vice-Gouverneur de Kinshasa, M. Marcellin Cishambo, Gouverneur du Sud Kivu, M. Julien Paluku, Gouverneur du Nord Kivu, M. Ramadhan Nkurikiye, Conseiller principal du Maire de Bujumbura (Burundi)

Grands Lacs (Burundi, RD Congo, Rwanda)

Entretien avec M. Philémon Lutombo Yogolelo

Maire de Bukavu (RDC) et Président de la Plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs

Une Plateforme des Autorités Locales de la région des Grands Lacs a vu le jour avec l'appui de l'AIMF et mène ses activités. Quelles sont les difficultés qu'il a fallu surmonter pour parvenir à la création de ce regroupement ?

Les difficultés surmontées sont des plusieurs ordres et diverses. Il y a d'abord le contexte dans lequel l'idée a germé : il a fallu prendre le courage d'assumer le leadership des autorités locales afin de les amener sur la même table et cela en dépit des relations froides entre elles. Puis, le plaidoyer auprès des nos autorités nationales n'a pas été facile, car il fallait faire comprendre le besoin et la nécessité d'avoir une structure régionale au niveau des collectivités locales des pays des Grand Lacs. L'applicabilité des lois sur les entités décentralisées et déconcentrées dans les trois pays a été également été obtenue. Enfin, il y a, certes, des difficultés qui perdurent, mais nous sommes confiant en l'avenir et fort de l'appui de l'AIMF, des partenaires à venir et des nos gouvernements respectifs nous parviendrons à pérenniser cette plateforme dans l'espace et le temps.

A ce jour, quelles actions concrètes ont été mises en œuvre sur le terrain, notamment en lien avec l'AIMF, et quel est leur impact ?

A notre actif, nous avons des actions qui ont été entreprises. Nous pouvons les regrouper en trois grandes catégories. D'abord le rapprochement entre les autorités de Rubavu et de Goma, de Rusizi et de Bukavu ; la collaboration entre les fédérations des acteurs privés FEC/RDC et PSF/Rwanda ainsi que celle entre la Société Civile de Goma et celle de Rubavu; le contact entre les autorités locales du District de Rusizi et la Ville de Bukavu en vue de mieux



© Kamdem Souop

gérer l'environnement autour du Lac Kivu et de la rivière Ruzizi, l'appui à la Coopérative des facilitateurs agricoles de Rubavu ;

Ensuite il y a les échanges d'expériences entre les autorités locales ; la gestion de la sécurité des pêcheurs ; l'atelier d'échanges entre la société civile et le secteur privé dans les villes de Goma et Rubavu ; le cadre d'échanges interculturel entre Goma et Rubavu ; la fluidité du commerce transfrontalier entre les trois pays et la traque conjointe de la criminalité transfrontalière.

Enfin, la présence de l'entreprise AGRUNI en provenance du Rwanda pour la gestion des déchets dans la ville de Bukavu s'inscrit dans ce cadre de la coopération décentralisée. Une action qui s'ajoute à la construction de la pêcherie moderne de Kituku (Goma) et l'opérationnalité du Secrétariat exécutif de la Plateforme

En vous projetant sur les prochains mois, quels sont les chantiers majeurs qui interpellent les Autorités locales de la région des Grands Lacs ? En quoi la Plateforme peut y contribuer positivement ?

Nos chantiers majeurs sont, d'une part, la finalisation du cadre juridique de la Plateforme, notamment la signature des statuts par toutes les villes, l'enregistrement de la plateforme dans les trois pays et la dynamisation du secrétariat exécutif de la Plateforme. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'écosystème dans le lac Kivu et Tanganyika sont autant de défis pour la plateforme. Il y a aussi la gestion des flux transfrontaliers et mouvements des populations dans la région, l'autonomisation financière de la plateforme et son appropriation par les élus. D'autre part, il y a l'harmonisation du cadre institutionnel et juridique de la pêche sur les lacs Kivu et Tanganyika.

Nous entendons pour ce faire mener un plaidoyer des Maires auprès des villes métropoles par la mise en place d'une stratégie de communication interne et externe au sein de la Plateforme, encourager les cotisations des villes membres, et travailler à la mobilisation des partenaires extérieurs. //

Grands Lacs (Burundi, RD Congo, Rwanda)

Entretien avec M. Joseph Lititiyo

Secrétaire général adjoint de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
(Septembre 2016)

Monsieur le Secrétaire Exécutif, la CEPGL a pour principale mission de faciliter et renforcer l'intégration régionale entre le Burundi, la RDC et le Rwanda. Selon vous, les Autorités Locales jouent-elles ou peuvent-elles jouer un rôle dans le renforcement de cette intégration ?

Les Autorités Locales constituent le ciment de l'intégration régionale dans la mesure où elles ont sous leur responsabilité la gestion de la cité et des entités décentralisées où vivent les différentes couches des populations dont la survie est liée au petit commerce et aux échanges économiques transfrontaliers. L'implication des Autorités Locales dans le processus d'intégration régionale est essentielle pour plus de rapprochement entre les acteurs socioéconomiques locaux et pour plus de facilitation dans la mise en application des textes régissant la circulation des personnes et des biens dans la région.

Des synergies sont-elles possibles entre la CEPGL et la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs ?

Des synergies sont possibles entre la CEPGL et la Plateforme des Autorités Locales notamment en ce qui concerne la définition des priorités de développement dans la région, de l'identification des projets intégrateurs, de planification et programmation ainsi que de suivi des actions de développement.

A quels types d'appuis peuvent-ils s'attendre de la part de la CEPGL ?



© Kigalitoday

La CEPGL pourra essentiellement jouer le rôle de facilitateur dans le processus de définition des priorités de développement régional, d'identification des projets intégrateurs et de suivi de la mise en œuvre de ces projets. Les autres types d'appui (matériels et financiers notamment) devront être recherchés auprès des institutions spécialisées habilitées.

Penser le développement local aujourd'hui suppose une pleine implication des bénéficiaires. Quelles réformes devraient être faites dans le fonctionnement des Etats membres de la CEPGL pour une meilleure prise en compte des Autorités Locales et leurs associations dans la définition des politiques publiques locales ?

Les Autorités Locales sont des « Experts Locaux » ayant une expérience pratique avérée en matière de définition et de mise en œuvre des politiques publiques dans les entités administratives locales. A ce titre, elles constituent une ressource et une référence de premier ordre dans le processus d'analyse des problèmes et l'identification des solutions idoines dans la mesure où les Autorités Locales s'intercalent comme une courroie de transmission indispensable entre les populations à la base et le pouvoir central. //

Océan Indien

Les maires relancent leur Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI)

L'Assemblée générale extraordinaire de l'AVCOI s'est tenue à Antananarivo du 6 au 8 décembre 2016

Les Maires des Villes de l'Océan indien (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion, Seychelles), se sont réunis à Antananarivo du 6 au 8 décembre 2016 en Assemblée générale extraordinaire pour relancer l'Association des Villes et Communes de l'Océan indien (AVCOI).

A cette occasion, les maires ont élu un nouveau Bureau, adopté les statuts de l'Association, défini le barème des cotisations et validé la proposition de Saint-Denis de la Réunion d'en accueillir le siège.

Cette réunion s'inscrit directement dans les recommandations du Sommet des Chefs d'Etat francophones qui s'est tenu à Madagascar du 26 au 28 novembre dernier, au cours duquel les Chefs d'Etat ont reconnu le rôle des Autorités locales dans la résolution des enjeux mondiaux actuels, et se sont engagés à renforcer la prise en compte de leurs problématiques et à approfondir les processus de décentralisation (cf. Articles 20, 22, 47 et 63, ainsi que leur résolution sur la Décentralisation et le Développement local).

L'AVCOI a pour objet de renforcer la prise en compte des problématiques spécifiques des Autorités locales de l'Océan indien, notamment auprès de la Communauté de l'Océan indien (COI) (cf. interview du Secrétaire général de la COI), des Etats membres et de renforcer les actions concrètes mises en œuvre au niveau local.

Composition du Bureau de l'AVCOI

- **Co-Présidents :** Mme Lalao Ravalomanana, Maire de la Communauté urbaine d'Antananarivo (Madagascar) et M. Oumar Kholeegan, Lord-Maire de Port Louis (Maurice)
- **Vice-Présidents :** Saint-Denis (Réunion), Domoni (Comores), Victoria (Seychelles), Mamoudzou (Mayotte)
- **Secrétaire général :** La Possession (Réunion)
- **Secrétaire général adjoint :** Tamatave (Madagascar)
- **Trésorier :** Moroni (Comores)
- **Trésorier adjoint :** Beau Bassin Rose Hill (Maurice)



© AVCOI



© AVCOI



© AVCOI

Bureau de l'AVCOI, de gauche à droite : M. Nassuf Abdallah, Maire de Domoni, Mme Célestine Ravelondrazana, Adjointe au Maire de Tamatave, M. Moustapha Dada, Maire de Moroni, Mme Lalao Ravalomanana, Maire d'Antananarivo, M. Oumar Kholeegan, Lord-Maire de Port-Louis, Mme Vanessa Miranville, Maire de La Possession, M. Rassin Vannier, Coordinateur a.i, Mme Lydia Charlie, Mairie de Victoria, M. Ali Bacar Boto, 1^{er} Adjoint de Mamoudzou, Mme Jeanne Loyher, Adjointe au Maire de Saint Denis

Océan Indien

Entretien avec *Mme Jacqueline Moustache-Belle, Présidente du Bureau de relance de l'AVCOI, Mme Lalao Ravalomanana, Maire d'Antananarivo, Co-Présidente de l'AVCOI et M. Oumar Kholeegan, Lord-Maire de Port Louis, Co-Président de l'AVCOI.*

Madame le Maire, quel premier bilan faites-vous de l'existence de la faïtière des Autorités Locales de l'Océan Indien ?

Tout d'abord, je dirais qu'il y a une vraie volonté des villes et des communes de l'Océan Indien de se regrouper pour mettre en avant des causes communes qui sont spécifiques aux villes des États insulaires. Grâce à l'aide de l'AIMF et de l'Union Européenne, nous allons mettre en place un programme d'action qui puisse profiter à tout le monde (Comores, Madagascar, Maurice, La Réunion et les Seychelles). L'AVCOI sera comme une voie pour les collectivités de l'Océan Indien auprès des instances internationales.

A ce jour, quelles actions concrètes ont été mises en œuvre sur le terrain, notamment en lien avec l'AIMF, et quel est leur impact ?

L'AVCOI a été créée en 1990, et de nombreux projets ont été mis en place, mais, en 2012, l'association a connu une période inactive, nous sommes en train de remettre sur pied l'association qui sera dotée d'un secrétariat permanent qui sera basé à St Denis à l'Île de la Réunion et qui fera en sorte que les dossiers

puissent continuer, même en cas de changement politique.

Nous avons déjà nommé un bureau par intérim lors de la rencontre des maires des îles de l'Océan Indien, au mois de février à l'Île de la Réunion.

Le bureau s'est réuni à Port Louis au mois de juin et s'est fixé comme objectif la révision des statuts de l'AVCOI et l'organisation d'ici à la fin de l'année de l'Assemblée générale de l'AVCOI qui se tiendra à Madagascar. Lors de l'Assemblée générale, nous procéderons à l'élection un bureau, qui mettra en place un plan d'action avec un calendrier.

En vous projetant sur les prochains mois, quels sont les chantiers majeurs qui interpellent les Autorités locales de l'Océan Indien ?

Dès le début de l'année prochaine, une fois que les membres du bureau de l'AVCOI seront élus lors de l'AG qui aura lieu à Antananarivo, je vais proposer que soit réalisé un inventaire des besoins des collectivités locales de la région pour voir quels sont les axes de travail possible.

Nous avons déjà abordé des pistes qui sont la gestion des déchets dans les États insulaires, mais nous

pouvons aller plus loin en essayant de voir comment mettre en place des projets sur l'utilisation des énergies renouvelables. Le soleil et le vent sont des sources d'énergie qui sont à portée de mains, et que nous pouvons utiliser pour l'éclairage publique.

Un des sujets majeurs qui attendent les Autorités Locales, c'est leur autonomie, vu que nous sommes en contact direct avec la population, nous devons avoir des outils pour répondre à leur préoccupation, et pour cela nous devons nous pencher sur les modèles qui existent dans la région, pour une plus grande décentralisation. //



Jacqueline Moustache-Belle,

© AVCOI



De gauche à droite : M. Oumar Kholeegan, Lord Maire de Port Louis (Maurice), Mme Jacqueline Moustache-Belle, Mairesse de Victoria (Seychelles) et Présidente du Bureau de Relance de l'AVCOI, M. Gilbert Annette, Maire de St Denis (Réunion), Mme Lalao Ravalomanana, Mairesse d'Antananarivo (Madagascar), M. Pierre Baillet, Secrétaire permanent AIMF

Océan Indien

Entretien avec S.E.M Madi Hamada

Secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (COI)

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale créée en 1982 à Port-Louis de l'île Maurice et institutionnalisée en 1984 par l'Accord de Victoria (Seychelles). Elle réunit cinq pays de la région océan Indien occidental : Union des Comores, France (au titre du département de La Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelles. Sa mission principale est de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations de l'Indianocéanie, et de bâtir des projets régionaux de développement durable, destinés à les protéger, améliorer leurs conditions de vie et préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement. Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI défend leurs intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale et promeut un développement plus durable et solidaire.

Monsieur le Secrétaire général, la COI a pour principale mission de faciliter et renforcer l'intégration régionale entre l'Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et La Réunion. Selon vous, les Autorités Locales jouent-elles ou peuvent-elles jouer un rôle dans le renforcement de cette intégration ?

C'est une belle mission que vous nous assignez-là ! Mais vous me permettrez de vous corriger : la COI est, en fait, une organisation intergouvernementale de coopération régionale même si certaines de ses actions participent au processus d'intégration entre nos îles, qui forment une véritable communauté d'esprit et de destin, et notre région élargie de l'Afrique orientale et australe.

Pour ce qui est du rôle des collectivités locales, la COI n'a pas reçu de mandat de ses Etats membres pour accompagner, soutenir ou participer à une coopération décentralisée qui les engageraient. Cela étant, je pense que les collectivités locales sont en mesure d'apporter une véritable plus-value à l'action régionale, particulièrement dans les domaines qui relèvent de la gouvernance locale.

Je pense notamment à l'Association des Ports des îles de l'océan Indien (APIOI). Nous avons facilité la mise en place de ce réseau des autorités portuaires et nous avons accompagné ses travaux. Aujourd'hui nous sommes à la veille de l'opérationnalisation d'un bureau du secrétariat de l'APIOI au sein du Secrétariat général de la COI. Je crois que ce réseau et ses activités doivent retenir l'attention des autorités locales qui abritent une zone portuaire.

Je pense aussi à la gestion des déchets. L'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien, en partenariat avec la COI et sur financement de l'Agence française de développement, conduit d'ailleurs



© COI

une action de coopération dans ce domaine précis dont les résultats seront conditionnés par l'implication concrète et active des acteurs locaux. J'invite donc les collectivités locales et les opérateurs économiques concernés à y participer.

Quelles sont les actions de la COI qui ont un impact au niveau local ?

Les actions de la COI ont des résultats concrets sur la vie des communautés locales, notamment dans le domaine de la santé, de l'autonomisation des femmes ou encore de la pêche artisanale. Sur ce dernier point, je prendrai l'exemple des fermetures de la pêche aux poulpes sur l'île mauricienne de Rodrigues qui a conduit à l'augmentation des revenus des pêcheurs, qui sont majoritairement des femmes, à la hausse des exportations et à une meilleure gestion de la ressource. Pour ce faire, nos équipes

du programme COI-SmartFish financé par l'Union européenne ont travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales de Rodrigues et en lien avec le gouvernement central.

Penser le développement local aujourd'hui suppose une pleine implication des bénéficiaires. Quelles réformes devraient être faites dans le fonctionnement des Etats membres de la COI pour une meilleure prise en compte des Autorités Locales et leurs associations dans la définition des politiques publiques locales ?

C'est de la prérogative des Etats et je ne peux m'engager sur une question qui touche à la politique intérieure. Cela dit, je crois que les autorités locales ont des compétences spécifiques qui peuvent utilement être mobilisées dans une dynamique régionale. Mais encore une fois, c'est à nos Etats qu'il revient d'en définir les contours et les modalités. //

L'AIMF s'appuie sur des projets concrets pour élaborer les plaidoyers et dans le même temps, transforme en initiatives concrètes les déclarations et engagements des maires.

Sortie de crise et consolidation de la paix

Inauguration des Pêcheries de Kituku



© Alain Le Cavorzin

La Pêcherie Moderne de Kituku, à Goma, a été inaugurée le 2 juillet 2016. Les pêcheurs congolais et rwandais du Lac Kivu ont procédé à l'inauguration de cet équipement en présence de SEM. Julien Paluku Kahongy, Gouverneur du Nord Kivu, de M. Dieudonné Maléré Ma-Mitcho, Maire de Goma, des Présidents des pêcheurs de Goma et de la Présidente des pêcheurs de Sambaza.

Cet équipement s'inscrit dans le cadre du programme d'appui à l'exploitation durable du lac Kivu et de son environnement agricole, porté par les villes de Bukavu et Goma, en République Démocratique du Congo, et celles de Rusizi et de Rubavu au Rwanda, afin de contribuer à l'émergence d'une zone de développement économique partagé autour du Lac, programme soutenu par l'AIMF et la Wallonie Bruxelles.

Il s'inscrit également dans le cadre de la démarche politique innovante portée par les autorités locales des pays des Grands lacs afin de contribuer à la sortie de crise dans la région.

Les statistiques d'exploitation sont les suivantes :

Pêcheurs armateurs	305 personnes
Pêcheurs ouvriers	593 personnes
Mamans revendeuses	716 personnes
Mamans détaillantes	245 personnes
Conducteurs de pirogues	305 personnes

Pirogues motorisées	223
Pirogues à rames	71

Près de 2 400 personnes vivent directement du travail des pêcheries de Kituku, ce qui concerne plus de 10 000 personnes. Leur outil de travail est modernisé, sécurisé, assaini, équipé en énergie propres et facilite la commercialisation des poissons, ce qui permet de développer la filière pêche.

Pêche quotidienne de poissons	350 à 400 kg
Pêche quotidienne de fretins	800 à 1 200 kg

La création des pêcheries de Kituku a été réalisée dans le cadre d'une concertation de l'ensemble des acteurs de la filière pêche du Lac Kivu, incluant les autorités locales et les associations de pêcheurs de RDC et du Rwanda.

Les recettes réalisées par les pêcheries sont à ce stade :

Recettes Juillet 2016 (inauguration)	920 USD
Recettes août 2016	1 865 USD
Recettes septembre 2016	1 050 USD
Recettes octobre 2016	1 660 USD

Celles-ci doivent permettre d'entretenir les équipements, payer les frais courants et développer les pêcheries en lien avec les attentes des pêcheurs. //

Ce projet contribue à atteindre, au niveau local, les Objectifs de développement durables suivants :

- Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (notamment cibles 2.3 et 2.4)
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. (notamment cibles 11.b et c)
- Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les ressources marines (notamment cibles 14.4 et 14.b).

Sortie de crise et consolidation de la paix

Appui aux agriculteurs périurbains du Nord Kivu (République démocratique du Congo) et de Rubavu (Rwanda)

Le District de Rubavu compte 404 758 habitants en 2012, selon le Recensement Général de la population. Il est en charge, selon la loi, de contribuer au développement de l'agriculture, notamment en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans la région.

Le District de Rubavu est frontalier de la Province du Nord Kivu en République démocratique du Congo. Il existe une interdépendance très forte entre les populations des deux côtés de la frontière concernant l'alimentation de base. Un flux estimé à 40 000 commerçants et surtout commerçantes passent la frontière tous les jours pour acheminer les denrées agricoles sur les marchés.

L'agriculture représente plus 30 % de l'économie locale et fait vivre près de 250 000 personnes. Ce secteur souffre des changements climatiques, et d'un manque de capacités des agriculteurs à faire face à ces évolutions. De plus, la forte croissance démographique que connaissent le Rwanda et la République démocratique du Congo renforcent le besoin de subvenir à l'alimentation des populations d'une manière durable et respectueuse de la nature.

L'approche Champs Ecole Paysans a pour objectif de faciliter l'adoption et la diffusion des innovations à travers le monde rural de Rubavu en formant les agriculteurs sur des parcelles témoins pendant plusieurs saisons. L'originalité et la simplicité de ses procédés permettent, non seulement une meilleure appropriation des innovations, mais aussi une participation active des paysans à la production du savoir agronomique et donc, une valorisation de la fonction paysanne.

Le projet « Champs Ecole Paysans dans le District de Rubavu » a comme objectifs :

- de promouvoir une intensification agricole durable afin d'augmenter la productivité, d'améliorer les revenus, l'environnement, la santé des producteurs, et de protéger les consommateurs contre l'utilisation abusive des pesticides ;
- d'accroître et améliorer de manière durable la fourniture de biens et services issues de agriculture ;



© AIMF

- de réduire la pauvreté rurale ;
- d'accroître la résilience des moyens d'existence contre les menaces et les crises ;
- partager ces méthodes avec les pays voisins comme République Démocratique du Congo /RDC
- de sensibiliser les populations et les enfants sur les bonnes pratiques agricoles et de consommation à travers l'édification d'une maison de démonstration qui s'inscrit dans le plan de développement local et sert également de lieu de réunion et de garderie.

Le programme concerne 3 900 agriculteurs dont 200 du Nord Kivu, soit 20 000 personnes touchées.

Coût prévisionnel du projet : 250 000 € financé à hauteur de 25 % par Rubavu et les agriculteurs. 75 % : AIMF, Wallonie Bruxelles.

Depuis le lancement du projet en août 2016, 222 champs écoles paysans ont été installés dans tous les secteurs dont 111 sont des champs de Haricots ; 40 sont des champs de Maïs et 71 sont des champs de Pomme de terre. Chacun des facilitateurs/trices avait à installer 6 Champs. //

Ce projet contribue à atteindre, au niveau local, les Objectifs de développement durables suivants :

- Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (notamment cibles 2.1, 2.3 et 2.4)
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. (notamment cibles 11.b et c)
- Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables (notamment cible 12.2).

Finances locales

Douala première ville d'Afrique à mettre en œuvre un budget-programme

La Communauté urbaine de Douala (Cameroun) a opté pour la présentation d'un Budget programme en 2014. Comme l'article 128 du décret du 15 mai 2013 portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP) lui en donnait la possibilité, la Communauté urbaine de Douala a en effet souhaité s'arrimer aux mécanismes du budget par programme par étapes – aux résultats mesurables – avec une action volontariste et significative.

L'abandon de la présentation classique du budget par nature pour passer au budget programme est en soi une révolution dans la gestion des finances locales.

- Un budget programme est organisé selon les priorités politiques définies dans une planification stratégique pluriannuelle, et non plus seulement selon le cadre réglementaire d'une présentation comptable.
- La pluri annualité et l'exigence de la performance par rapport à des objectifs et indicateurs de suivis prédéfinis sont des spécificités du budget programme.

Le budget programme permet de dépasser le cadre réglementaire, organisé par nature de dépenses (fonctionnement, investissement) et de s'inscrire dans une approche par programmes et par actions à l'intérieur des programmes. Il est établi en cohérence avec les objectifs économiques et financiers de l'Etat, présente l'ensemble des programmes concourant au développement de la CUD dans le respect des compétences qui lui incombent. Il permet de traduire ses dépenses en fonction de leurs objectifs socio-économiques (nomenclature fonctionnelle) et de disposer d'une vision à moyen terme (CDMT). Ce processus de modernisation de la gestion publique sera obligatoire pour toutes les communes du Cameroun en 2018. La communauté urbaine de Douala qui a franchi le pas dès 2014 est pionnière en Afrique subsaharienne.

Pour réaliser ce changement de mode de gestion, les activités suivantes ont été nécessaires :

- Définition d'une vision et d'un document de planification stratégique traduisant les grandes priorités en programmes et actions ;
- Définition d'objectifs chiffrés pluriannuels, d'indicateurs de performance associés aux différentes directions en charge de la mise en œuvre de cette programmation ;

- Elaboration, application et mise à jour régulière du Règlement budgétaire et financier qui définit de façon synthétique le contenu du budget, les procédures de son élaboration et de son exécution. Il est partagé par les conseillers de la communauté, l'Exécutif, l'ensemble des directions et des agents de la CUD. Il a une double finalité : i) rappeler les règles budgétaires applicables et ii) développer une pédagogie de la gestion budgétaire et de l'information financière en résultant.
- Paramétrer le système de gestion des finances locales en fonction de la nomenclature mise en place ;
- Former les personnels des services financiers et des autres directions de la mairie.

RÉSULTATS

La Communauté urbaine de Douala est passée d'une gestion de moyens à une gestion par objectifs. Il s'en suit :

- **Une lisibilité accrue** des documents budgétaires pour l'ensemble de l'exécutif municipal, des directions et des structures chargées du contrôle
- **Programmation et gestion pluriannuelle** glissante de la mise en œuvre des projets. Ceux-ci peuvent se dérouler au-delà d'un exercice budgétaire, ce qui garantit une meilleure prévisibilité à moyen terme.
- **Une redevabilité améliorée vis-à-vis des contribuables** qui peuvent connaître les montants affectés et les dépenses en fonction des programmes et des actions définies dans le plan de développement de la ville.

La modernisation des services financiers avec le système intégré de gestion budgétaire et comptable, SIM_ba associé au projet d'adressage et de mobilisation des recettes avec la formation des personnels réalisés avec l'appui de l'AIMF et de l'Union européenne ont contribué également à l'augmentation de 20 % des recettes de la Communauté urbaine depuis 2011.

Partenaires : AIMF, Trésor camerounais, Ministère des Finances du Cameroun, Trésor français et Ministère français des finances.

Définitions Budget Programme vs Budget par nature

BUDGET PROGRAMME : Le budget-programme est défini comme « un mode de présentation des crédits budgétaires consistant à regrouper les actions par programme en rapprochant pour chacun d'eux les crédits de toutes natures et les résultats physiques ou financiers attendus, le tout étant complété par une projection indicative portant sur plusieurs années ». Le budget-programme est un budget basé sur les résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée. C'est un outil de gestion et de planification qui privilégie la performance.

Un budget programme est donc différent d'un budget par nature, précédemment utilisé, qui permettait de connaître uniquement la nature des dépenses (salaires, assurances, électricité, etc.) mais pas les masses budgétaires pour un programme spécifique. Pour réaliser un budget-programme, il faut partir des objectifs visés pour aboutir à la distribution des crédits annuels aux différents secteurs. Il substitue ainsi un budget d'objectifs à un budget de moyens.

Services essentiels

Structuration de la gestion des boues de vidange à Vientiane (Laos)



© AIMF

A lors qu'une gestion durable des déchets est l'un des principaux leviers d'action des villes pour l'amélioration des conditions de vie des populations et la lutte contre le changement climatique, l'AIMF s'engage aux côtés de la Ville de Vientiane pour développer un dispositif innovant de valorisation des boues de vidange.

Problématique / Contexte

La ville de Vientiane, Capitale du Laos, compte une population d'environ 800 000 habitants. La population urbaine utilise exclusivement des systèmes d'assainissement dits « autonomes » consistant en des fosses septiques et puits d'infiltration. Des entreprises privées couvrent les besoins de la population en termes de vidange des fosses. La problématique principale réside dans le fait que ces boues de vidange sont soit illicitement revendues à des fermes ou déversées directement dans l'environnement, soit licitement déversées à la décharge municipale, mais sans traitement. Cette gestion anarchique engendre un haut risque en termes de santé publique, dans un contexte urbain où la population est dense.

Le projet vise à définir une solution adaptée au contexte actuel, caractérisé par 3 contraintes majeures :

- ▶ L'absence de réglementation sur l'assainissement autonome et la gestion des boues de vidange
- ▶ L'absence de services de contrôle et/ou maintenance des ouvrages d'assainissement (collectifs ou non)
- ▶ L'insuffisance de revenus disponibles (des usagers comme des organes de tutelle) pour l'assainissement des eaux usées.

Réalisations

- ▶ Conception et construction d'un site de traitement des boues avec une technique adaptée au contexte

Ce projet contribue à atteindre, au niveau local, les Objectifs de développement durables suivants :

- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de manière durable (notamment cibles 6.2, 6.3, 6.et et b)
- Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. (notamment cibles 11.1 et 11.6)

- ▶ **Conception du cadre organisationnel de la filière** : réglementation, autorités de tutelle, plateforme de coordination, suivi des entreprises de vidange, suivi des impacts sur l'environnement.

■ **Mise en œuvre d'un service d'exploitation pérenne**, prenant en compte les frais d'amortissement assurés par la revente du produit final, les investissements privés et la participation des vidangeurs (donc des ménages indirectement). La réutilisation du produit final en foresterie comme en agriculture (revalorisation des caractéristiques physiques et biochimiques des sols) est particulièrement adaptée au contexte Lao.

<http://aimf.asso.fr/Vientiane-Structuration-et-gestion-de-la-filiere-des-boues-de-vidange.html>

- ▶ **Campagnes de communication et de sensibilisation ; capitalisation de l'expérience** pour les autres villes du Laos.

Mise en œuvre et financement

Mise en œuvre : AIMF et ville de Vientiane Capitale de 2015 à 2019

Budget total : 1 250 000 €

Financement :

AIMF : 300 000 €

Ville de Vientiane, Agence de l'eau Seine Normandie,

SIAAP : 950 000 €

Partenaires

- ▶ Ville de Vientiane
- ▶ Agence de l'eau Seine Normandie
- ▶ SIAAP

Maîtres d'œuvre pour la ville de Vientiane : GRET, WTA.

Simon COMPAORE

Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité du Burkina Faso, Ancien Maire de Ouagadougou, Ancien SG de l'AIMF

Monsieur le Ministre, votre pays vient de vivre un tournant sur le plan politique et a vu un renouvellement à la tête des principales villes. Quel bilan tirez-vous de ces changements ?

A la suite des élections municipales du 22 mai 2016, les organes des conseils de collectivités territoriales ont été renouvelés, mettant fin à l'ère des délégations spéciales corolaires de la période d'exception qu'a connu notre pays. Le processus de mise en place des exécutifs locaux a été certes émaillé d'incidents dans quelques localités ; toutefois, avec les concertations menées par les Gouverneurs certaines difficultés ont pu être levées, d'autres par contre persistent.

De façon globale, je peux vous rassurer que la décentralisation s'approfondit. Du reste, mon département a lancé une campagne de formation des élus locaux afin de renforcer leurs capacités à gérer les affaires locales. De même, les collectivités territoriales fonctionnent normalement avec l'accompagnement de l'Etat et des partenaires. L'Association des Maires du Burkina Faso (AMBF) a pu tenir son assemblée générale en août dernier et l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) a tenu aussi la sienne du 30 septembre au 1^{er} octobre. Toutes choses qui indiquent que la situation se normalise.

En termes de bilan, il y a un motif de satisfaction : les populations se sont approprié les processus, elles comprennent de plus en plus leur rôle dans la décentralisation. Les exécutifs locaux s'attèlent à la mise en place d'un dispositif à même de booster le développement des villes et des villages. L'Etat s'est engagé dans le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales et tout le processus va en se consolidant.

Vous avez l'avantage d'être ministre en charge de la décentralisation après avoir été maire de la plus importante ville du pays. Quels sont les enseignements que vous tirez de votre expérience ?

Vous savez, nous avons eu plusieurs expériences après 17 ans de travail à la tête de la mairie de Ouagadougou. Mais, mes plus belles expériences sont des leçons de vie. Par exemple la création de la brigade verte. Il en existe d'autres mais, réussir à sortir des milliers de femmes de la précarité en partant de mes indemnités, c'est-à-dire de rien, ça marque à vie. Etre maire demeure une expérience unique, exaltante, une véritable école de management ; management des hommes, des infrastructures, des finances et des projets.



© matin libre

Quels sont les chantiers de réformes dans lesquels votre gouvernement est engagé en matière de décentralisation et de développement local ?

Les chantiers de réformes sont de plusieurs ordres. Nous avons :

- la réforme du cadre d'orientation et de mise en œuvre de la décentralisation qui doit se traduire par l'élaboration de nouveaux référentiels juridiques et stratégiques de la décentralisation (la vision prospective de la décentralisation, l'élaboration d'une politique nationale de la décentralisation), l'élaboration d'une stratégie décennale de mise en œuvre de la décentralisation et de son plan d'action et la relecture du cadre juridique de la décentralisation (Conseil Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lois sur les finances locales, la fonction publique territoriale, le code électoral...)
- la réforme liée à l'enracinement de la démocratie locale qui préconise des réformes sur le mode d'élection des conseillers régionaux et des exécutifs des Collectivités territoriales (institution du suffrage universel direct, la révision de la circonscription électorale, le nombre de conseillers, la prise en compte du genre, etc.)
- la réforme relative à l'autonomie financière propre des Collectivités Territoriales (CT) qui impose l'ensemble des acteurs à repenser le système de financement de la décentralisation à travers notamment la réforme

de l'aide publique accordée à la décentralisation pour plus de résultats transformationnels (effets/impact) et d'efficacité, la réforme de la fiscalité locale, la réorganisation des mécanismes de financement de l'Etat (Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales, les dotations et subventions) et l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources endogènes.

- la réforme liée à la promotion du développement économique local et à la cohérence du développement territorial avec pour ambition :
- de garantir le développement de façon pertinente, harmonieuse et compétitive,
- de favoriser les dynamiques locales et les opportunités de création de richesses,
- de recadrer la planification locale en vue d'assurer une meilleure articulation dans la planification verticale entre instruments de planification socio-économiques d'une part et d'autre part entre instruments de planification socio-économique et les instruments de planification spatiale.

Toutes ces réformes doivent s'intégrer dans les nouveaux référentiels et doivent permettre, dans un nouveau cycle de dynamiser la décentralisation, de la consolider et d'en assurer la durabilité et la résilience, en vue véritablement de promouvoir la démocratie et le développement à la base.

Quel regard l'ancien secrétaire général de l'AIMF pose-t-il sur la contribution de l'organisation à l'avancée de certains processus sur le continent ? Quelle est votre appréciation des activités du Partenariat Stratégique AIMF-UE dans votre pays ?

L'AIMF permet des réalisations qui rendent visibles le lien francophone et qui améliorent la qualité de vie, le bien-être et le confort des citoyennes et des citoyens des villes membres.

Elle représente de plus un corps de valeurs basé sur une solidarité très forte, une amitié constante, une efficacité probante. Pour toutes ces raisons, l'AIMF fait œuvre utile.

Mais aussi, l'AIMF avec ces programmes sur la décentralisation et l'autonomisation des collectivités territoriales, sur la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix, sur les services aux populations et le développement et la valorisation des territoires permet assurément l'ancrage et la visibilité de nombreux d'actions mises en œuvre par les Etats sur le continent africain.

De ce point de vue, les actions de l'AIMF, au-delà des programmes nationaux qui restent nécessaires pour les grands dossiers de développement, mettent l'homme, l'humanisme au cœur de ses projets.

En raison de mes fonctions actuelles, il ne m'a pas été possible de participer à toutes les activités du partenariat stratégique, dont l'idée en elle-même est à saluer fortement. Mais le Secrétaire d'Etat chargé de la décentralisation qui suit les activités du partenariat stratégique m'en rend compte régulièrement et j'apprécie positivement la conduite du partenariat au Burkina Faso.

Nous avons activement pris part à toutes les rencontres des groupes de plaidoyer avec de fortes délégations, souvent de haut niveau, des plans d'actions pour notre pays ont été élaborés par groupe et il s'agit maintenant de passer à l'étape d'évaluation pour la première année de mise en œuvre.

Ce qui est remarquable, c'est la convergence de vues qui se dégage entre tous les acteurs, en l'occurrence le gouvernement, les faïtières des collectivités, les parlementaires, la société civile et les partenaires, par rapport au domaine de la décentralisation d'une part, et d'autre part, sur la pertinence des objectifs du partenariat stratégique et la nécessité de faire bouger les lignes. //

CÔTE D'IVOIRE

Conflits maires et fonctionnaires municipaux

Il existe des conflits réguliers entre les maires et les fonctionnaires locaux en Côte d'Ivoire. Pour mettre fin à ces situations, la Direction générale de la décentralisation et du développement local (DGDDL) a proposé des solutions sous l'égide de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI). En identifiant les problèmes de domination, de recherche de compromis et de coopération, Konan Allali Stéphanos, le sous-directeur du Contrôle de légalité et du contentieux souligne la nécessité d'un savoir-faire permettant aux élus et aux fonctionnaires de travailler dans l'atteinte des objectifs communs à leur organisation.

SENEGAL

Renforcement des capacités dans la gestion foncière

Selon Marie Seynabou Ndao Ndiaye, chef du service formation au ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, 45 facilitateurs et formateurs ont pris part à la formation permettant une harmonisation des méthodes d'intervention en matière de politique de décentralisation. À l'issue de cette formation le 30 août 2016, ces formateurs ont été outillés en matière de décentralisation, de gestion foncière, de budget participatif et de mobilisation des ressources. Dans les modules de formation, se trouvaient des thématiques relatives à la gestion de l'état civil, la gestion de ressources naturelles et de l'environnement, la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats.

BURKINA FASO

Les citoyens au cœur de la gouvernance des collectivités locales

Sous l'égide de l'Association Monde Rural (AMR-Burkina), une session de formation a été organisée au profit des agents des services municipaux à Gourcy les 23 et 24 août 2016. Le partage d'expérience entre les acteurs a porté sur les notions de management de qualité et sur les problématiques du changement, de la communication interpersonnelle, avec des outils de mesure de la satisfaction des usagers d'un service public. Pendant les travaux, AMR-Burkina a mis l'accent sur « la formation des élus locaux, mais force est de reconnaître que le travail qui se fait quotidien, c'est vous agents des collectivités qui l'accomplissez. Le processus de décentralisation commande que les collectivités locales offrent des services de qualité, donc il y a un besoin en personnel aguerris qui accepte de rompre avec les mauvaises habitudes pour une meilleure satisfaction les usagers » a laissé entendre Amadou Wangré, coordonnateur national de l'AMR-Burkina à l'ouverture des travaux. Parmi les participants se trouvaient les agents de services sociaux économiques, financiers et comptables, de l'état civil et de certaines secrétaires généraux des 14 communes retenues à l'occasion.

Nouvelle vision de la décentralisation

Le Secrétaire permanent de la Conférence nationale de la décentralisation a organisé un atelier du 24 au 26 août 2016 un atelier d'examen du document provisoire de la vision prospective de la décentralisation. Il est question de revoir l'ensemble du processus mis en place depuis deux décennies. La réflexion n'était pas seulement théorique mais elle a permis une évaluation des données de terrains ont été pris en compte pour produire un document final du Cadre stratégique de la mise en œuvre de la décentralisation. Ce document viendra rompre avec la situation d'absence d'un véritable cadre de mise en œuvre du processus de décentralisation au Burkina Faso. Il faut dire que c'est en juin 1991 que la décentralisation a été inscrite dans le texte constitutionnel comme forme d'organisation de l'Etat. Ainsi, les collectivités territoriales décentralisées en tant qu'institution de participation démocratique des populations à la libre administration, le processus de décentralisation est une option prise par l'Etat en vue de réaliser un développement participatif et harmonieux à partir de la base et permettra au final de réduire considérablement la pauvreté.

Nouveaux visages à la tête des villes membres de l'AIMF

Suite aux élections municipales tenues au mois de mai dernier au Burkina Faso, les nouveaux maires dans les villes membres de l'AIMF sont :

- Banfora : M. Aboubakar Héma
- Bobo-Dioulasso : M. Bourahima Sanou
- Dédougou : M. Karim Lomboza Kondé
- Koudougou : M. Maurice Moctar Zongo
- Manga : M. Jérôme Timbila Rouamba
- Ouagadougou : M. Armand Roland Pierre Beouinde
- Ouahigouya : M. Boureima Basile Ouédraogo
- Tenkodogo : M. Harouna Ouelogo
- Yako : M. Rigobert Tenkodogo

CAMEROUN

Une allocation aux communes dès 2017

Au terme de la session du Conseil national de la décentralisation (CND) tenue le 28 juin 2016, cinq principales recommandations ont été adoptées. Philemon Yang, le Premier ministre du Cameroun a demandé au ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MINATD) de parachever le projet d'élaboration de la stratégie nationale de la décentralisation annoncée depuis le début de l'année 2015. Concernant, le financement du processus de la décentralisation, le Conseil National de la Décentralisation entend définir une nouvelle forme d'accompagnement financier des collectivités territoriales décentralisées.

À ce sujet, le ministre des Finances devra finaliser les études visant à passer de la logique des délégations des crédits aux communes à celle des allocations comme actuellement expérimentées avec le Programme National de Développement Participatif (PNDP) depuis 2010. La mise en œuvre de cette approche devrait se faire dès l'exercice budgétaire 2017. Et pour plus d'efficacité, le Premier Ministre exige l'élaboration d'un modèle de convention d'utilisation des ressources humaines de l'Etat par les municipalités. Ainsi, en attendant la mise en place d'une fonction publique locale, les agents de l'Etat accompagneront les exécutifs municipaux dans l'exercice efficace des compétences transférées depuis 2010. M. Yang veut aller plus loin dans l'implémentation du processus de décentralisation au Cameroun. Il a, en effet, demandé au MINATD de présenter des projets de textes actualisés.

BENIN**11^{ème} FED : 40 Milliards pour le développement territorial**

L'Union européenne, soutient le processus de décentralisation au Bénin depuis ses débuts, à travers divers programmes d'appui. Il s'agit d'appui budgétaire sectoriel et appuis complémentaires sous forme de

projets. Objectif : promouvoir le développement territorial durable et équilibré des communes béninoises en renforçant leur gouvernance locale.

Pour ce faire, le 11^{ème} FED entend mettre 40 Milliards de francs CFA. Cependant, le Bénin devra respecter trois critères fondamentaux : la stabilité macroéconomique, la bonne gestion des finances publiques, la transparence dans la gestion. //

AUTRES ACTUALITES**L'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble lancé**

L'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble a été lancé officiellement le 15 juin dernier à Montréal, ville qui préside également la Commission permanente Villes innovantes de l'AIMF.

Organisé par l'Honorable Denis Coderre, Maire de Montréal, à l'Hôtel de Ville, le lancement a réuni une cinquantaine de participants incluant des Maires, des élus et des représentants de six villes d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord, ainsi que des membres du corps consulaire, des conseils des partenaires et des représentants des universités montréalaises.

Cet événement a permis de présenter le site internet de l'Observatoire, une plate-forme d'échange qui compte jusqu'à maintenant 28 villes et 25 initiatives développées

par les villes en lien avec le Vivre ensemble.

L'Observatoire devrait s'enrichir de nouveaux membres, ainsi que de recherches et des études de cas produites par les universités, au cours des prochains mois.

Pour consulter et diffuser le site auprès de vos réseaux :

<https://observatoirevivreensemble.org/>

Plaidoyer de l'AIMF à Madagascar

Dans le cadre de la préparation du Sommet de la Francophonie qui se tiendra en novembre prochain à Madagascar, le Secrétaire permanent de l'AIMF, Pierre Baillet, a rencontré le 08 juin 2016 le Président du Sénat M. Honoré Rakotomanana et le Président de l'Assemblée nationale M. Jean Max Rakotomamonjy, afin que le Parlement malgache accompagne le plaidoyer que les autorités locales souhaitent porter auprès des Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones.

ANNEXES

- Résolution des Chefs d'Etat francophones sur la Décentralisation et le Développement local
http://www.francophonie.org/IMG/pdf/som_xvi_8_resol_decentralisation.pdf
- Résolutions lors de l'Assemblée générale de Beyrouth :
 - Appel à la mobilisation pour le Second Sommet des Autorités locales pour le Climat organisé à Marrakech le 14 novembre 2016 ;
 - Résolution sur la prise en compte des Autorités locales dans le Nouvel Agenda Urbain Mondial défini lors du Sommet Habitat III à Quito du 17-20 octobre 2016 ;
 - Résolution sur la place et le rôle des Autorités locales au sein de la Francophonie.

« La présente publication a été élaborée avec l'appui financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'AIMF et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne. »

Directeur de publication : M. Pierre Baillet, Secrétaire Permanent de l'AIMF

Rédaction : Kamdem Souop et Secrétariat permanent de l'AIMF

(dont Laurent Jaboeuf, Julie Guillaume, Arianna Ardesi, Jean-Marie Renno)

Correspondants : Adama Zerbo (Burkina Faso), Jean Claude Kryos (Cameroun), Mme Massandjé Bamba, Bazoumana Barro (Côte d'Ivoire) Mme Seynabou Diouf (Sénégal), Rassin Vannier (Océan Indien), Alain Le Cavorzin, Jean Marie Vianney Gatogato, Georges Bubundwa, Georges Michel Magambo (Pays des Grands Lacs)

Maquette et montage : Lordric Kako